



Procès-verbal
de la séance du
Conseil municipal
N° 2019-17
du
18 décembre 2019

SEANCE n°2019-17 du 18 décembre 2019

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Nohic, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Nohic sous la Présidence de Madame Nadine GUILLEMOT, Maire.

Date de convocation : 13 décembre 2019 et affichée en mairie le même jour.

Ordre du jour :

2019-17-00 AFFAIRES GENERALES – Procès-verbaux des séances 2019-15 du 5/12/2019 et 2019-17 du 18/12/2019- Adoption

2019-17-01 AFFAIRES GENERALES – Information sur les décisions du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

2019-17-02 FINANCES – Subvention ONACGV « Bleuets de France »

2019-17-03 FINANCES – Budget principal et budgets annexes 2019 – Décisions modificatives

2019-17-04 FINANCES – Budgets 2020 – Autorisation d'engager avant le vote du budget

2019-17-05 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Espace République – Travaux supplémentaires

2019-17-06 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Maison de l'Enfance et de la Jeunesse – Mise aux normes accessibilité et sécurité – Enveloppe prévisionnelle des travaux et maîtrise d'œuvre.

2019-17-07 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Propriété bâtie Route de Villemur – Procédure de démolition du bâtiment principal – Informations sur la procédure en cours.

2019-17-08 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Aménagement mairie phase 2 – Suite à donner à la procédure de consultation des entreprises

Questions diverses et informations du maire

Conseillers municipaux présents :

Mesdames CHAUVIERE Joséphine, GUILLEMOT Nadine, RAMON Nelly, SOLDADIE Mauricette
Messieurs DELON Didier, ENJALBERT Éric, SAVIGNAC Jean-Luc.

Conseillers municipaux absents excusés : Mesdames TURROQUES Sandrine et AVATANEO Patricia

Conseillers municipaux absents : Madame LAFITTE Christelle, Messieurs DESMOULIN Dominique et TOURNIER Sébastien.

Mandats : Madame AVATANEO Patricia à Madame Nadine GUILLEMOT

Composition légale du Conseil Municipal : 15 - Membres en exercice : 12

Membres présents : 7 - Mandats : 1 – Votants : 8

Ouverture de séance

Après avoir fait l'appel des membres en exercice, le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à : 19 heures.

Désignation du secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'Article L2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Est nommée aux fonctions de secrétaire de séance : Nelly RAMON

Modification de l'ordre du jour

Sans objet

2019-17-00 AFFAIRES GENERALES – Procès-verbal des séances 2019-15 du 5 décembre 2019 et 2019-16 du 13 décembre 2019 - Adoption

Les procès-verbaux des séances N° 2019-15 du 5 décembre 2019 et 2019-16 du 13 décembre 2019 ont été adressés par courrier électronique à chaque conseiller municipal. Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que ces procès-verbaux sont adoptés sans rectification.

2019-17-01 AFFAIRES GENERALES – Information sur les décisions du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal n° 2014-06-05 en date du 15 mai 2014 lui accordant les délégations dans les formes prévues à l'article précité, Madame la Maire rend compte des décisions listées dans la délibération :

Article L 2122-22 -4° - Commande publique : sans objet**Article L2122-22 -15 - Droit de préemption non exercé:**

N°ENREGISTREMENT	DATE DE RECEPTION	INFORMATION SUR LE BIEN				
		TYPE DE BIEN	ADRESSE	SURFACE EN M2	SECTION	N°
2019-DIA-20	06/12/2019	NON BATI	Clauzets de la Passade	942	ZL	219

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication des décisions prises par la Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

2019-17-02 FINANCES – Subvention ONACGV « Bleuets de France »

ELU RAPPORTEUR : Nadine GUILLEMOT

Exposé :

Lors des cérémonies officielles de commémoration du 8 mai et du 11 novembre, la commune organise des collectes au profit de l'œuvre du Bleuets de France - ONACGV. Ces collectes sont prises en charge par le régisseur de recettes de la commune et intégrées au budget communal sur le compte R7718. Il convient de reverser la totalité du montant collecté au bénéficiaire de cette collecte

Le montant des dernières collectes s'élève à 88.60 € ; cette somme, abondée à hauteur de 90 € par la commune, sera reversée comme suit :

- Budget principal 2019 – compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
- **Montant** : 90 €
- **Bénéficiaire** : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Bleuets de France

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE la subvention suivante :

- Budget principal 2019 – compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
- **Montant** : 90 €
- **Bénéficiaire** : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Bleuets de France

DECLARE que les sommes afférentes sont inscrites au budget principal 2019 de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

VOTE : scrutin ordinaire

ADOPTÉ à l'unanimité :				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

2019-17-03 FINANCES – Budget principal et budgets annexes 2019 – Décisions modificatives

Sans objet

2019-17-04 FINANCES – Budgets 2020 – Autorisation d'engager avant le vote du budget

En application des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée municipale est appelée à délibérer sur l'autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2020 ou jusqu'à la date limite prévue pour son adoption.

DÉLIBÉRATION :

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'article L 1612-1 du CGCT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DIT que le vote du Budget Primitif 2020 étant prévu en avril, il convient d'anticiper les éventuels engagements, liquidations et mandatements de dépenses d'investissement qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'exercice ;

AUTORISE la Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, ou jusqu'à sa date limite de vote, toutes dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits totaux inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2019, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le détail de ces autorisations se présente comme suit :

Budget communal - SECTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION d'ENGAGEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

Montant des dépenses réelles inscrites au budget primitif 2019 hors remboursement de la dette	724 320,24 €
A-BASE DE CALCUL DE L'AUTORISATION	724 320,24 €
B - LIMITE DU MONTANT DES DEPENSES	181 080,06 €
C - TOTAL DES DEPENSES AUTORISEES	130 250,00 €

25%

#VALEUR!	CODE CHAPITRE ou OPERATION	Article	Libellé	CREDITS BUDGETAIRES 2019	LIMITE D'AUTORISATION	AUTORISATION ENGAGER AVANT VOTE BP 2020
Non affecté	20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 200,00 €	1 050,00 €	1 000,00 €
		2051	Concessions, droits similaires(licences informatiques)			1 000,00 €
	21		IMMOBILISATION CORPORELLES	173 220,00 €	43 305,00 €	37 500,00 €
		2111	Terrains nus			2 000,00 €
		2121	Plantations d'arbres			1 000,00 €
		21318	Mise aux normes autres bâtiments publics			2 500,00 €
		2138	Travaux sur autres bâtiments			2 500,00 €
		2151	Travaux d'amélioration voirie			10 000,00 €
		2152	Installations de voirie			2 500,00 €
		21568	Défense incendie			10 000,00 €
		2158	Outillage technique			500,00 €
		2183	Matériel de bureau et informatique			3 000,00 €
		2184	Mobilier			2 000,00 €
		2188	Autres immo corporelles			1 500,00 €
	23		IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2313	Immos en cours-constructions			
OPERATIONS	26		EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE	64 400,00 €	16 100,00 €	14 000,00 €
		2031	Frais d'études et diagnostics			6 000,00 €
		21312	Bâtiments scolaires(travaux sécurité)			6 000,00 €
		2138	Autres constructions			
		2184	Mobilier			1 000,00 €
		2188	Autres immo corporelles			1 000,00 €
	27		RENOVATION EGLISE	19 100,00 €	4 775,00 €	4 000,00 €
		2031	Frais d'études			2 000,00 €
		2138	Travaux sur bâtiments			2 000,00 €
	28		AMENAGEMENT MAIRIE	85 000,00 €	21 250,00 €	15 000,00 €
		2031	Frais études (Etudes complémentaires travaux phase2)			3 000,00 €
		2184	Mobilier			2 000,00 €
		2313	Immos en cours-constructions			10 000,00 €
	29		VESTIAIRES STADE	13 000,00 €	3 250,00 €	3 000,00 €
		21318	Travaux électricité			3 000,00 €
	30		AMENAGEMENT STADE PIERRE DE	32 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €
		2118	Autres terrains			
		2138	Local stockage			5 000,00 €
	31		RESTAURANT SCOLAIRE	5 000,00 €	1 250,00 €	500,00 €
		2031	Frais d'études			500,00 €
	32		ESPACE DES ALEGRES	8 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
		2188	Autres immo corporelles (poubelles)			1 500,00 €
	33		MAISON ENFANCE	35 000,00 €	8 750,00 €	8 000,00 €
		2031	Frais études et diagnostics			8 000,00 €
	34		REVITALISATION CENTRE BOURG	190 900,24 €	47 725,06 €	28 000,00 €
		2151	Sécurité stationnements et piétonniers autour mairie-Voirie			23 000,00 €
		2152	Sécurité stationnements et piétonniers autour mairie-Installations de voirie			5 000,00 €
	35		MAISON DE L'EVEIL	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
		2031	Etudes et diagnostics			2 000,00 €
	36		SALLE DES FETES	46 500,00 €	11 625,00 €	8 000,00 €
		2031	Frais d'études et diagnostics			8 000,00 €
	37		CIMETIERE	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
		2031	Frais d'études			750,00 €
	38		ESPACE REPUBLIQUE	15 000,00 €	3 750,00 €	0,00 €
	39		AMENAGEMENT URBAIN COUBERTIN	22 000,00 €	5 500,00 €	2 000,00 €
		2031	Frais d'études			2 000,00 €

Budget annexe SPAC - SECTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION d'ENGAGEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

Montant des dépenses réelles inscrites au budget	291 438,29 €
A-BASE DE CALCUL DE L'AUTORISATION	291 438,29 €
B - LIMITE DU MONTANT DES DEPENSES	72 859,00 €
C - TOTAL DES DEPENSES AUTORISEES	18 000,00 €

25%

	CODE CHAPITRE ou OPERATION	Libellé	CREDITS BUDGETAIRES 2019	LIMITE D'AUTORISATION	AUTORISATION ENGAGER AVANT VOTE BP 2020
Non affecté	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2031	Frais d'études (extension de réseau)	0,00 €		0,00 €
	21	IMMOBILISATION CORPORELLES	45 838,29 €	11 459,57 €	8 000,00 €
	21532	Réseaux d'assainissement			8 000,00 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €
	2315	Install mat. Et outi. Tech.			1 000,00 €
OPERATIONS	40	AMELIORATIONS TECHNIQUES PR	35 600,00 €	8 900,00 €	4 000,00 €
	2315	Install mat. Et outi. Tech.			4 000,00 €
	41	EXTENSION RESEAU RUE PIERRE DE COUBERTIN	200 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €
	2031	Frais d'études (extension de réseau)			5 000,00 €

Budget annexe ESPACE REPUBLIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION d'ENGAGEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

Montant des dépenses réelles inscrites au budget	215 000,00 €
A-BASE DE CALCUL DE L'AUTORISATION	215 000,00 €
B - LIMITE DU MONTANT DES DEPENSES	53 750,00 €
C - TOTAL DES DEPENSES AUTORISEES	10 000,00 €

25%

	CODE CHAPITRE ou OPERATION	Libellé	CREDITS BUDGETAIRES 2019	LIMITE D'AUTORISATION	AUTORISATION ENGAGER AVANT VOTE BP 2020
Non affecté	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	21	IMMOBILISATION CORPORELLES	215 000,00 €	53 750,00 €	10 000,00 €
	2138	Travaux bâtiments			10 000,00 €

VOTE : scrutin ordinaire

ADOPTE				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

2019-17-05 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Espace République – Travaux supplémentaires

Par délibération n°2019-11-02 du 3 octobre 2019, le conseil municipal a autorisé la signature du marché à procédure adaptée pour les travaux de création de quatre locaux professionnels « Espace République ».

Ce marché se décompose en 7 lots et le montant initial total s'élève à 137 296.54 € hors taxe.

En cours de réalisation, plusieurs modifications sont à intégrer pour, à la fois, répondre aux demandes complémentaires de la commune, améliorer le rapport qualité /prix de certains travaux, préserver les bâtiments pendant les travaux en raison de la pluviométrie excessive de ces dernières semaines, satisfaire les exigences en matière de nouvelles technologies de communication. Il est précisé que les modifications envisagées sont de faible montant (6° de l'article L. 2194-1 du code commande publique). Ces modifications sont les suivantes :

Lot 1 – Gros œuvre/Charpente/Couverture/Enduits :

- modification des enduits de façade Espace 2 (réalisation d'un soubassement)
- piquage et reconstruction supplémentaires de chape
- ajustement linéaire réseaux branchement AEP et électricité (moins-values)
- à la demande d'Orange réseaux, création d'un nouveau réseau de distribution télécom incluant la fibre

Lot 2 – Menuiseries extérieures et intérieures bois :

- Pose d'une porte provisoire Espace 1 afin de préserver les pièces intérieures du mauvais temps durant les travaux
- Fourniture et pose d'une trappe d'accès au coffret électrique (aspect esthétique)
- Remplacement à neuf de 6 volets à la place de la restauration initialement prévue
- Fourniture et pose de cylindre moleté à la demande du contrôleur technique

Lot 3 – Plâtrerie – isolation - doublage :

- Avenant 1 : Espace 1 - Remplacement cloison briques par cloison phonique et pose d'une trappe accès combles
- Avenant 2 : Espace 2 – Pose d'une trappe de maintenance VMC – dépose ancienne laine de verre initialement prévue de maintenir en place

Lot 4 – Electricité CFO/CFA - Chauffage :

- Mise en place réseau intérieur filaire Eternet non prévu dans marché initial
- Prises courant supplémentaires
- Mise en attente gaine réseau fibre

Les montants par lot du marché sont modifiés comme suit :

AMENAGEMENT DE LOCAUX PROFESSIONNELS - ESPACE REPUBLIQUE MAPA TRAVAUX 2019-TX-1018MAPA01 - Récapitulatif des avenants									
N° Lot	Désignation Lot	Entreprise retenue	Montant initial hors taxe	N°	Montant HT de l'avenant	Total hors taxe tous avenants	% évolution contrat	TOTAL MARCHÉ HORS TAXE	TOTAL MARCHÉ TTC
1	Gros œuvre / Charpente / Couverture / Enduits	Epilogue Rénovation	31 122,87 €	1	4 242,89 €	4 242,89 €	13,63%	35 365,76 €	42 438,91 €
2	Menuiseries extérieures et intérieures bois	SARL Atelier Art et Bois	21 908,00 €	1	1 270,00 €	1 270,00 €	5,80%	23 178,00 €	27 813,60 €
3	Plâtrerie / Isolation / Doublages	SARL Prodéco82	15 683,50 €	1	988,65 €	1 308,65 €	8,34%	16 992,15 €	20 390,58 €
				2	320,00 €				
4	Plomberie / Sanitaires / VMC	ATVR Energie	16 979,66 €				0,00%	16 979,66 €	20 375,59 €
5	Electricité / Cfo / Cfa / Chauffage	ATVR Energie	28 070,92 €	1	1 887,41 €	1 887,41 €	6,72%	29 958,33 €	35 950,00 €
6	Carrelage / Faïences / Sols souples	SARL Lacaze	11 436,85 €				0,00%	11 436,85 €	13 724,22 €
7	Peinture	SARL PEINTURE SUD-OUEST	12 094,74 €				0,00%	12 094,74 €	14 513,69 €
TOTAL MARCHÉ			137 296,54 €		8 708,95 €	8 708,95 €	6,34%	146 005,49 €	175 206,59 €

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-11-02 du 3 octobre 2019 portant autorisation de signature du marché à procédure adaptée pour les travaux de création de quatre locaux professionnels « Espace République ».

Vu l'article L. 2194-1 - 6° du code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste des travaux supplémentaires et modificatifs demandés tels que décrits ci-dessus ;

AUTORISE la maire à signer les avenants correspondants au marché à procédure adaptée pour les travaux de création de quatre locaux professionnels « Espace République »,

DONNE MANDAT au Maire pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

VOTE : scrutin ordinaire

<u>ADOPTE à</u>				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

2019-17-06 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Maison de l’Enfance et de la Jeunesse – Mise aux normes accessibilité et sécurité – Enveloppe prévisionnelle des travaux et maîtrise d’œuvre.

Lors de la séance du 19 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de lancer le projet de mise aux normes accessibilité et sécurité de l’ancien presbytère dénommée depuis « Maison de l’Enfance et de la Jeunesse ». Etudes et diagnostics ont été engagées mais ne sont pas terminées à ce jour. Elles doivent être complétées notamment par une étude solidité charpente et plancher combles. La maire présente le programme établi avec les éléments connus à ce jour. A ce stade du programme, l’enveloppe prévisionnelle de l’opération est estimée à 120 000 € hors taxe hors honoraires. Une partie de ces travaux seront pris en charge par la communauté de communes pour la partie médiathèque, directement ou sous convention de délégation de maîtrise d’ouvrage. Cette opération peut bénéficier de financements Etat/Région/Département.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l’état d’avancement du programme de l’opération « Mise aux normes accessibilité et sécurité de la maison de l’Enfance et de la Jeunesse ».

AUTORISE la maire à lancer toutes études et diagnostics complémentaires permettant de finaliser le programme de l’opération .

DONNE MANDAT au Maire pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

VOTE : scrutin ordinaire

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 8</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 8</i>	<i>Pour : 8</i>	<i>Contre : 0</i>

2019-17-07 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Propriété bâtie Route de Villemur – Procédure de démolition du bâtiment principal – Informations sur la procédure en cours.

Par délibération en date du 18 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le programme de déconstruction d’une vieille bâtisse située 131 route de Villemur-sur-Tarn. Cette déconstruction a été proposée en deux temps : immédiate pour la partie déclarée en péril et présentant un danger d’effondrement sur la route départementale, en fonction du risque dans le temps pour la partie principale du bâtiment et pour les annexes.

Comme prévu, la démolition de la partie formant péril a été confiée à l’entreprise GEEODIA démolitions TP pour 10 020 € TTC.

Le permis de démolition des autres bâtiments a été déposé et est en cours d’instruction.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l’état d’avancement de cette opération de démolition et mise en sécurité des bâtiments situés au 131 Route de Villemur.

VOTE : scrutin ordinaire

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 8</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 8</i>	<i>Pour : 8</i>	<i>Contre : 0</i>

2019-17-08 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – Aménagement mairie phase 2 – Suite à donner à la procédure de consultation des entreprises

Rapporteur : Nadine GUILLEMOT

Exposé :

Par délibération en date du 12 février 2018, le conseil municipal a approuvé le lancement de la phase 2 de l’opération nommée : travaux d’aménagement de la mairie dans le cadre de la mutualisation des accueils mairie et agence postale communale. L’allotissement des travaux avait été défini ainsi que l’enveloppe prévisionnelle par lot, d’un montant total hors taxe de 49 867.50 €. La consultation des entreprises a été lancée sur cette base dans les conditions suivantes :

Mode de passation

Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Allotissement

Le marché est décomposé en 4 lots définis comme suit :

N° Lot	Désignation lot
1	Plâtrerie
2	Menuiserie - Serrurerie
3	Electricité - CFO - CFA
4	Peinture sol souple

Estimation globale : 49 867.50 €.hors taxe

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, la procédure de consultation a été dématérialisée sur la plateforme MARCHES PUBLIC 82.COM / AWS. L'avis a été publié au BOAMP le 13 novembre 2019. Vingt-neuf dossiers ont été retirés et huit offres déposées. Tous les lots ont reçu au moins une offre.

Le cabinet GROUPE EMPREINTES, Maître d'œuvre de l'opération, a procédé à l'analyse des offres et le rapport est présenté en séance. Aucun des lots n'est déclaré infructueux. La proposition d'attribution est la suivante :

Au vue de cette analyse, la maire demande à l'assemblée d'accepter la proposition du maître d'œuvre, de lui donner

TABLEAU RECAPITULATIF				
MARCHÉ DE BASE				
Lot	Estim. maître d'œuvre H.T. €	Entreprises proposées par le maître d'œuvre	Montant offres H.T. €	% écart
1 PLATRERIE	6 875,00 €	PRODECO 82	6 149,81 €	-10,55%
2 MENUISERIES	21 904,00 €	SGSO	24 341,89 €	11,13%
3 ELECTRICITE CFO CFA	7 833,00 €	L2E 31	6 278,32 €	-19,85%
4 PEINTURE SOL SOUPLE	13 255,50 €	PSO	7 289,40 €	-45,01%
TOTAL HT	49 867,50 €		44 059,42 €	-11,65%
TVA 20%	9 973,50 €		8 811,88 €	
TOTAL TTC	59 841,00 €		52 871,30 €	

mandat
pour la
signature
des
marchés

correspondants, avenants ultérieurs et autres pièces afférentes à ce dossier.

Délibération :

Vu l'exposé des motifs,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition d'attribution des marchés telle que présentée ci-dessus pour un montant total hors taxe de 44 059.42 €

DONNE MANDAT au maire pour la signature des marchés, des avenants éventuels et tous autres documents nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux ;

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2019 de la commune.

VOTE : scrutin ordinaire

<u>ADOPTE à l'unanimité</u>				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Informations du maire

Manifestations :

- Fête de Noël pour enfants : vendredi 20 décembre 2019 – 16h30
- Cérémonie des vœux : dimanche 26 janvier 2019 – 10h30

Fin de séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.